

Notes d'Allocution
Réception pour l'Association canadienne des ex-parlementaires

LE 12 MAI 2008

Collègues,

Aujourd'hui, nous accueillons à titre de membre honoraire de l'Association canadienne des ex-parlementaires M. Terrance Christopher, OMM, LVO, CD, huissier du bâton noir du Sénat qui a récemment pris sa retraite. Je suis ravi de vous annoncer que c'est à l'unanimité que les membres ont décidé de l'accepter parmi nous. Ce geste extraordinaire et sans précédent en dit long sur quelqu'un qui a été au service du Parlement pendant un peu plus de cinq ans seulement dans un rôle non représentatif.

Cela en dit long sur le respect qu'il a su imposer par son éthique du travail et l'attention particulière avec laquelle il a s'est acquitté de ses fonctions à l'endroit de tous les parlementaires, tant les députés que les sénateurs. Cela en dit long sur le dévouement de toute une vie. Bref, cela en dit long sur notre organisation et sur l'importance que nous accordons à ce genre de service public.

Que nous ayons choisi d'octroyer cette distinction à Terry Christopher n'a rien de surprenant. Dans un environnement qui tire sa fierté des services professionnels dispensés aux parlementaires, il a en quelque sorte réussi à se différencier. Est-ce la nature très publique de son rôle qui fait qu'il occupe une place si importante dans notre esprit ou est-ce à cause d'autre chose.

La canne en bois d'ébène à laquelle l'huissier doit son titre symbolise le rôle qu'il tient en tant que messenger de la Couronne. Selon la tradition de longue date des discours du Trône et des sanctions royales, l'obligation de l'huissier du bâton noir d'agir à titre d'agent de la Couronne est ce qui lui permet d'avoir accès à la Chambre des communes pour l'informer que le gouverneur général demande que tous les députés se rendent immédiatement auprès de lui dans la Chambre du Sénat. Ceux parmi vous qui

ont siégé dans l'une des deux chambres pendant que M. Christopher était titulaire du poste, êtes au courant du degré de sérieux avec lequel il livrait ce message.

Un souverain est enchâssé à la base de la canne. Si jamais vous avez l'occasion d'examiner la canne de près, vous découvrirez qu'il date de 1904, ce qui peut sembler étrange à première vue puisque c'est après la création de la Confédération et que 1904 n'est pas une date particulièrement mémorable dans notre histoire. Des recherches ont toutefois révélé que 1904 est l'année où Ernest John Chambers, notre 4^e huissier du bâton noir, a commencé à occuper le poste. Selon la tradition, le souverain devait marquer le début du mandat du titulaire et était censé lui être remis à la fin de son mandat. Ceux qui parmi vous seraient en train de faire des calculs rapides en songeant à l'incendie de 1916, et bien vous avez raison, le premier bâton noir a été détruit dans l'incendie. Lorsque Sir David Lloyd George, au nom du Parlement impérial, a présenté le nouveau bâton noir au premier ministre canadien, Sir Robert Borden, en 1918, le premier ministre britannique avait eu la prévenance d'honorer la tradition en s'assurant que le souverain porterait la bonne date.

Bien que cette tradition n'ait pas été maintenue après le départ de M. Chambers, elle a maintenant été relancée, et le souverain de 1904 demeurera enchâssé dans notre bâton noir. Terry Christopher a reçu un souverain de 2002 à sa retraite pour le remercier du travail qu'il a fait au Sénat.

Notre ancien huissier du bâton noir a su entretenir la somptuosité de la cérémonie et du symbolisme du poste d'huissier du bâton noir. En tant que 14^e titulaire du poste au sein du Parlement canadien, il a toujours pris la peine de bien faire comprendre la dignité de l'office et du rôle qu'il a joué. Il a pris fait et cause pour la reconnaissance due à ce poste traditionnelle et historique. Notre décision d'accepter Terry Christopher en tant que membre honoraire est, en partie, un témoignage de son succès.

Au nom de toutes les personnes réunies ici aujourd'hui, je tiens à vous remercier et à vous féliciter pour votre vie consacrée au service de la nation, et également à vous accueillir à titre de membre honoraire de l'Association canadienne des ex-parlementaires.